



Chèques-Vacances pour les Petites Entreprises: C'est parti !

Les partenariats conclus par l'ANCV pour la diffusion des Chèques-Vacances dans les petites entreprises (entreprises de moins de 50 salariés sans comité d'entreprise) seront totalement opérationnels le 26 novembre. 6 millions de salariés sont concernés.

Mis en place par l'ANCV et ses 5 partenaires (AG2R La Mondiale, BNP Paribas, Edenred, Chèque Déjeuner, Sodexo) et relayé par l'Ordre des Experts-Comptables, ce dispositif de promotion et de diffusion permet enfin aux 6 millions de salariés des petites entreprises françaises (1,2 million d'entreprises sont concernées) de bénéficier des mêmes avantages sociaux que ceux offerts dans les plus grands groupes. C'est là l'application de la réforme du Chèque-Vacances qui rend son accès plus simple et plus large.

Le Chèque-Vacances : un outil innovant de management et de compétitivité économique pour les petites entreprises et un pouvoir d'achat augmenté pour leurs salariés

Pour les petites entreprises, le Chèque-Vacances est un nouveau moyen de motiver et de fidéliser leurs salariés en leur offrant un complément de revenu net d'impôt. La participation de l'employeur est déductible fiscalement et exonérée des cotisations sociales (hors CSG/CRDS) à hauteur de 400 € par salarié et par an.

Le Chèque-Vacances : un produit facile à mettre en place et accessible en quelques clics

Tout a été mis en œuvre pour simplifier les démarches du chef d'entreprise : outils d'aide à la décision, simulateur, modalités d'acquisition des titres,...et commande directement sur les boutiques en ligne de l'ANCV et de ses partenaires !

L'ANCV assure la gestion et la relation client ; la livraison des titres est garantie sous 10 jours.

Le Chèque-Vacances : tout un univers de services pour les loisirs et les vacances !

Transports, hôtels, campings, activités culturelles et sportives, colonies de vacances, parcs de loisirs, restauration... Accepté par 170 000 professionnels du tourisme en France, le Chèque-Vacances constitue pour les salariés des petites entreprises un nouveau moyen de régler leurs dépenses de vacances et de loisirs à moindre coût.

Pour en savoir plus :

<http://client-pe.ancv.com/>

<http://www.ancv.com/Accueil/Qui-est-l-ANCV/Les-partenaires/Partenaires-commerciaux-et-prescripteurs>

Créée en 1982, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public dont la mission est de favoriser l'accès aux vacances pour tous. Son activité première – l'émission et la commercialisation du Chèque-Vacances (3,3 millions de bénéficiaires en 2010 – 20.000 clients soit 60% des comités d'entreprise et assimilés – 170.000 points d'accueil Chèques-Vacances parmi les professionnels du tourisme), dégage des excédents de gestion permettant de financer des programmes d'action sociale pour les populations en difficulté, exclues des vacances (familles notamment monoparentales, jeunes adultes, personnes en situation de handicap, personnes âgées). En 2010, 175 000 personnes ont bénéficié de ces actions. L'ANCV ne reçoit aucune dotation de l'Etat.

Contact ANCV

Joëlle Muzeau - T : 01 34 29 53 53 - jmuzeau@ancv.fr

Stéphane Barthélémi – Annie Blin / AB3C - T : 01 53 30 74 00 - stephane@ab3c.com